

POUR UNE ECOLOGIE ESSENTIELLE

Le REV est le mouvement politique qui représente l'écologie essentielle. L'écologie essentielle est une écologie métaphysique qui s'oppose à l'écologie superficielle, laquelle est une écologie mathématique.

Les écologistes superficiels calculent en effet des quotas de vivant à préserver en vue du bien-être de l'humain et des « générations futures » : quotas d'émissions de CO2 admissibles, quotas de poissons, de sangliers ou de loups à « prélever ». Cette perspective maintient l'idée de la valeur utilitaire d'une nature qui demeure au service de l'homme.

Pour les écologistes essentiels en revanche, toute parcelle de vivant a une valeur intrinsèque et doit être préservée pour elle-même, et non pour la seule utilité que les humains peuvent en dégager. Le REV est donc un parti écologiste antispéciste qui réclame la fin de l'exploitation animale sous toutes ses formes.



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTLIBÉRALE**

CHARTRE DE LA REV

- 1** L'espèce humaine se distingue des autres espèces animales par deux aspects :
 - a. son sens moral est plus développé, au point d'avoir fait de la moralité le ciment de ses sociétés.
 - b. elle a aujourd'hui le droit de vie et de mort sur tout le vivant.Ces deux spécificités confèrent aux humains le devoir de se poser en tuteurs de l'ensemble du vivant.
- 2** Nous nous engageons pour la protection du vivant sous toutes ses formes : humain, non humain, animal et végétal. Toute vie qui est née au monde et qui peut profiter d'elle-même doit être protégée. Une vie ne saura être éteinte qu'en cas d'absolue nécessité.
- 3** La vie de chaque animal ou de chaque végétal a une valeur en elle-même, car tout être vivant a le droit de profiter de son existence.
- 4** Nous reconnaissons une hiérarchie dans les expressions du vivant. Nos obligations ne sont pas les mêmes à l'égard des animaux sensibles non humains et des végétaux.
- 5** Dans tous les domaines, nous privilégions la coopération à l'exploitation. L'exploitation des hommes et des femmes dans le travail, l'exploitation des animaux non humains et l'exploitation des ressources naturelles doivent être supprimées dans les deux premiers cas et limitée dans le troisième.
- 6** L'espèce humaine, pour subsister et se développer, est obligée de prélever du vivant et d'impacter son environnement. Notre existence génère donc une certaine quantité de destruction que nous appelons « empreinte négative sur le vivant ». Nous nous engageons à chercher et à mettre en place tous les moyens pour réduire au maximum cette empreinte négative.
- 7** La violence fait partie de la nature, mais le devoir de tout être humain est de la combattre et de l'atténuer. Nous ne saurions, par nos comportements individuels et collectifs, ajouter de la violence à celle qui est inhérente aux processus vitaux de nombreuses espèces. Nous sommes ainsi partisans de la non-violence et la proclamons comme valeur pilier de notre engagement personnel et collectif.
- 8** Nous nous engageons à promouvoir une société de l'empathie, de la bienveillance, du partage et de la solidarité.



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTLIBÉRALE**

DROITS DES ANIMAUX

vers la fin de l'exploitation des animaux non humains

- 1 Reconnaissance dans la législation de quatre droits essentiels pour tous les animaux non humains sensibles : le droit de ne pas être tué, de ne pas être torturé, de ne pas être enfermé et de ne pas être vendu. Il découle de ces droits essentiels de très nombreuses mesures.
- 2 Fermeture des élevages pour la viande.

Notre objectif est la fin de l'exploitation animale sous toutes ses formes et donc la fin des élevages et de la consommation de la viande. Mais nous souhaitons agir sans violence et en concertation avec tous les acteurs du secteur, à commencer par les éleveurs. Nous voulons donc engager dès à présent une réforme de l'agriculture pour la faire évoluer progressivement vers un modèle entièrement végétal, biologique et non-intensif.

Les éleveurs seront accompagnés pour leur reconversion. Ils pourront choisir de devenir cultivateurs, viticulteurs, maraîchers, sylviculteurs, myciculteurs ou arboriculteurs, mais aussi changer de domaine professionnel. Pendant cette période transitoire, des mesures seront mises en place pour l'information du consommateur et le bien-être des animaux :

A. Comme il existe aujourd'hui un avertissement des dégâts du tabac sur les paquets de cigarettes, les morceaux de viande devront obligatoirement être accompagnés d'une photographie de l'animal vivant puis de son abattage.

B. Videosurveillance obligatoire dans les abattoirs.

C. Réduction forfaitaire d'impôts pour les végétariens, idéologiquement opposés à l'exploitation animale, et qui au nom de la liberté de conscience seront exemptés de soutien financier à l'industrie de la viande. Le forfait sera fixé à 10%.

D. Sanctions pouvant aller jusqu'à la prison ferme pour tout manquement relevé aux normes de « bien-être » animal définies par la France et l'Union Européenne.

- 3** Interdiction de la chasse. Avant que cette mesure soit définitivement adoptée, la chasse sera d'abord immédiatement réformée :
 - A. Interdiction de la chasse les weekends, vacances scolaires et jours fériés.
 - B. Interdiction de la chasse aux mineurs.
 - C. Interdiction de chasser en état d'ébriété.
 - D. Interdiction de poursuivre les animaux sur des terrains privés
 - E. Chasses de régulation confiées à des agents de l'Etat.
 - F. Développement de la régulation non létale par des mesures de contraception et stérilisation des espèces.
 - G. Peines de prison ferme pour toute chasse illégale.
 - H. Interdiction de la chasse à courre.

- 4** Interdiction de la pêche. L'interdiction de la pêche ne deviendra effective qu'après une phase de transition, comme pour l'interdiction des élevages pour la viande. Pendant cette période transitoire, des mesures seront prises :
 - A. Interdiction de la pêche au chalut (en 1er lieu sur les zones de frayères du bar).
 - B. Redéfinition à la baisse des quotas de pêche autorisés afin de garantir le renouvellement des populations.
 - C. Interdiction du Shark finning et du commerce des nageoires
 - D. Renforcement des moyens de contrôle des prises accidentelles.

- 5** Fermeture des zoos et des delphinariums.
- 6** Interdiction des cirques avec animaux, sauvages et domestiques.
- 7** Interdiction de la corrida et des combats d'animaux non humains.
- 8** Interdiction des élevages de fourrure, et de la vente de produits avec fourrure.
- 9** Interdiction des élevages de foie gras et de la vente de foie gras.
- 10** Interdiction de l'expérimentation animale.
- 11** Interdiction de la vente d'animaux de compagnie en animalerie.
- 12** Création d'une police animalière, sur le modèle de celle qui a été instaurée aux Pays-Bas.
- 13** Développement d'une filière juridique dédiée intégralement aux animaux non humains.
- 14** Fin des exceptions culturelles et religieuses aux lois générales sur le bien-être animal.
- 15** Reconnaissance du crime contre l'animalité.

AGRICULTURE

vers un modèle agricole respectueux de la nature et entièrement végétalisé

Réforme de l'agriculture vers un modèle entièrement végétal, dans lequel plus aucun animal ne sera exploité.

- 1 Interdiction des pesticides.
- 2 Refonte complète de la Politique Agricole Commune pour subventionner en priorité l'agriculture biologique et tendre progressivement vers ce nouveau modèle entièrement végétalisé.
- 3 Redéfinition des paysages : reforestation, plantation de haies autour des cultures...
- 4 Soutien à la permaculture et à l'agroécologie, en priorisant les petites exploitations selon un modèle relocalisé pour en finir avec les « fermes-usines » et le diktat des firmes agroalimentaires.
- 5 Retour aux rotations et aux jachères sur les surfaces agricoles. La monoculture sera limitée au minimum afin d'empêcher ses effets délétères sur la qualité des sols, la biodiversité et les insectes pollinisateurs.
- 6 Retour de la polyculture et moratoire sur tous les projets d'artificialisation de terres agricoles.



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTLIBÉRALE**

BIODIVERSITÉ

pour donner de nouveaux droits à la nature

La communauté internationale est désormais consciente des enjeux du changement climatique. Mais les autres objectifs pointés lors du sommet de la terre de Rio en 1992 se trouvent aujourd'hui ignorés, à savoir la préservation de la diversité biologique et la lutte contre la désertification. Nous nous engageons à faire de ces trois thèmes les piliers de notre programme. Les mesures consacrées aux droits des animaux vont amplement contribuer à la préservation de la biodiversité. Elles ne sont toutefois pas suffisantes.

- 1 Reconnaissance du crime d'écocide aux échelles française, européenne et internationale pour pouvoir sanctionner pénalement toutes les atteintes à l'environnement.
- 2 Faire face à l'explosion démographique : maîtrise de la population au niveau mondial. Le dossier sera placé sous l'égide de l'Organisation Mondiale pour la Biodiversité (OMB), une nouvelle instance internationale qui sera instaurée. L'OMB dépendrait de l'ONU. Ses décisions devraient s'appliquer obligatoirement au sein des Etats et auraient une valeur supérieure aux normes des institutions de Bretton Woods, principalement l'OMC dont la « clause de la nation la plus favorisée » et celle du « traitement national » s'imposent aujourd'hui à tous les Etats membres de l'OMC sans aucune discussion publique. L'objectif est de « favoriser en droit international les droits humains et de la nature sur les droits des entreprises ».

Sujet tabou, la limitation des naissances est pourtant une nécessité soulignée par les 15000 scientifiques de 184 pays qui ont signé en novembre 2017 une tribune pour alerter sur l'urgence à agir pour sauver la planète. Il convient de rappeler qu'il n'y avait qu'un milliard d'humains sur Terre au début du XIXème siècle, et que nous sommes maintenant 7,5 milliards. Rien que depuis le début des années 70, la population mondiale a doublé. Et les prévisions font état d'une population mondiale comprise entre 11 et 15 milliards d'habitants en 2100, ce qui serait une catastrophe car ce que nous consommons fait déjà peser sur la planète une pression intenable.

A l'heure actuelle, l'humanité consomme chaque année l'équivalent de ce que produit 1,6 planète Terre. Rien que pour la France, ce ratio monte à 3 planètes. Bien sûr, il convient d'engager des politiques de décroissance et donc de consommation modérée. Mais cela sera-t-il suffisant pour régler la question de notre empreinte écologique ? Réussirons-nous dans les décennies qui viennent à diminuer par trois la quantité de matières premières que nous utilisons aujourd'hui ?



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTLIBÉRALE**

Ce serait de toute façon insuffisant pour sauver la biodiversité puisque sans contrôle des naissances la population mondiale grossit à grande vitesse. Par ailleurs, les populations humaines, indépendamment de ce qu'elles consomment, créent par leur seule présence une pression intenable pour la biodiversité, comme on le constate dans les campagnes. A cause des villes qui s'étendent de plus en plus, de leur luminosité constante, à cause des pylônes électriques, à cause des autoroutes et des routes, les animaux n'ont plus ni espace naturel ni tranquillité ni santé pour vivre et se reproduire.

Résultat : disparition progressive des oiseaux, des petits mammifères et des batraciens, accentuée par l'utilisation des pesticides.

ÉDUCATION

pour une société égalitaire et respectueuse du vivant

Le programme éducatif du REV a pour objectif d'en finir avec la reproduction des inégalités engendrées par le système scolaire actuel.

- 1 Favoriser la diversité des modèles pédagogiques, le consentement et la pleine liberté de l'élève.
- 2 Introduction dans les programmes scolaires l'éducation au vivant, avec tout au long du cursus et dès le primaire l'enseignement des sciences naturelles et de l'éthique animale.
- 3 Augmentation des effectifs des enseignants et des professeurs et revalorisation de leur statut en commençant par une augmentation de 30% de leurs revenus.
- 4 Lutte contre les inégalités dès la petite enfance en renforçant localement l'ensemble des services publics de la petite enfance et en garantissant un droit à l'accès aux crèches pour tous.
- 5 Garantie d'un congé parental paritaire minimum de 6 mois et rémunéré à 100% du revenu antérieur.
- 6 Garantie d'un revenu d'existence dès l'âge de 16 ans afin d'en finir avec la précarité parmi les plus jeunes en décrochage scolaire.



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTLIBÉRALE**

- 7 Revalorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche publique en investissant massivement dans les universités et en les rapprochant des grandes écoles dans des pôles territoriaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, et en favorisant les échanges universitaires à l'échelle européenne.
- 8 Création d'un Erasmus euro-méditerranéen pour tous, ouverts non seulement aux étudiants mais à l'ensemble des jeunes européens en partenariat avec les pays du sud de la Méditerranée pour encourager l'interculturalité entre jeunes des deux rives de la Méditerranée.

ÉCONOMIE ET DROITS SOCIAUX

pour une économie au service de l'ensemble du vivant

La philosophie du REV est de sortir de la «consol'mation» (consolation par la consommation), pour privilégier l'épanouissement personnel. Nous voulons consommer moins pour vivre mieux, travailler moins pour s'épanouir davantage, consacrer du temps libre à la culture, au divertissement et aux relations sociales.

- 1 Sortie du dogme de la croissance comme critère d'évaluation des politiques publiques.
- 2 Création d'un Livret du Vivant afin de flécher une partie de l'épargne vers l'investissement dans des projets de défense de la nature et des animaux non humains.
- 3 Réduction du temps de travail à 28 heures hebdomadaires.
- 4 Instauration d'un revenu d'existence de 2 000 euros par personne, en échange de 20 heures de travail hebdomadaires ou de la poursuite d'un cursus scolaire.
- 5 Reconnaissance du travail bénévole des particuliers au sein d'associations. Ce travail sera pris en compte pour le calcul du départ de l'âge à la retraite ainsi que de son montant. Il donnera lieu aussi à des primes annuelles non imposables versées par l'Etat.
- 6 Revenu maximum de 40 000 euros mensuels. Tout revenu dépassant ce seuil sera imposé à 100%.



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTILIBÉRALE**

- 7 Limitation des salaires du public à 20 000 euros mensuels.
- 8 Renforcement de l'ensemble des services publics avec une attention particulière pour les domaines de la santé, de la justice, des transports et de l'éducation nationale. Nouveau maillage territorial pour garantir à l'ensemble de la population, en particulier en zone rurale, l'accès à un ensemble de services publics de qualité, dont la Poste, pour lutter contre les inégalités territoriales. Fin des politiques d'austérité et augmentation des salaires des fonctionnaires.
- 9 Création d'un service public bancaire permettant à tous d'avoir accès aux banques.
- 10 Séparation stricte des banques de dépôt et d'investissement pour éradiquer la spéculation avec l'argent des petits épargnants.
- 11 Remplacement des critères de calcul du déficit public par celui de « déficit écologique » et fin du PIB comme mesure des politiques publiques pour privilégier le nouvel indice de BNB (« Bonheur national brut ») calculé sur les indices et enquêtes de bien-être de la population.
- 12 Mise en place d'une taxe mondiale sur les transactions financières pour définancieriser l'économie.
- 13 Gratuité de l'eau du robinet, dans la limite d'une consommation raisonnable préalablement déterminée par le système des barèmes, tout dépassement étant imputé au consommateur.
- 14 Remboursement par l'Etat de quatre abonnements à des journaux de presse écrite ou internet.
- 15 Mise en place d'une fiscalité écologique favorisant la transition énergétique et les comportements environnementaux vertueux.
- 16 Obligation de l'égalité salariale entre hommes et femmes pour des postes et des niveaux d'expérience équivalents et sanctions financières pour les entreprises ne respectant pas cette égalité.
- 17 Proportionnalité des amendes pour garantir l'égalité sociale devant la justice.



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTILIBÉRALE**

ÉNERGIE ET DÉCHETS

pour des alternatives respectueuses du vivant

La politique énergétique doit être compatible avec l'impératif de développement d'une économie circulaire. Le REV veut mettre fin aux traitements les plus polluants tels que la mise en décharge ou l'incinération, et miser sur la prévention (le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit), le réemploi (ressourceries), le compostage et le recyclage des déchets qui sont les priorités absolues.

- 1 Fermeture progressive de toutes les centrales nucléaires et sortie définitive de l'atome.
- 2 Passage à une électricité fournie à 100% par des énergies renouvelables.
- 3 Lutte contre la précarité énergétique avec la rénovation thermique de l'ensemble du parc immobilier.
- 4 Création d'un chèque « énergie propre » pour tous les foyers se tournant vers les opérateurs 100% renouvelables.
- 5 Sortie des énergies fossiles pour garantir la sécurité énergétique nationale.
- 6 Mise en place d'une politique zéro déchet sur tout le territoire
- 7 Lutte contre le gaspillage alimentaire : mise en place des frigos urbains et de la récupération des denrées périssables par les associations type Restos du coeur, interdiction pour les commerçants de jeter leurs produits encore consommables
- 8 Interdiction définitive du plastique à usage unique
- 9 Mettre fin définitivement à l'obsolescence programmée



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTLIBÉRALE**

TRANSPORTS ET LOGEMENTS

se déplacer moins et mieux et vivre en symbiose avec la nature

Le REV veut favoriser la création d'un droit fondamental à la mobilité pour tous, permettant de lutter contre les inégalités sociales et territoriales tout en garantissant des modes de déplacement moins polluants et plus respectueux du vivant. Nous souhaitons également que le logement soit effectivement un droit fondamental pour en finir avec les dizaines de milliers de SDF et les millions de mal-logés aujourd'hui en France.

C'est pourquoi nous défendons:

- 1 La gratuité totale des transports publics et le renforcement de leur maillage territorial.
- 2 Un grand "plan vélo", avec la construction massive de pistes cyclables sur l'ensemble du territoire et des chèques vélo distribués à l'ensemble des salariés.
- 3 La réappropriation des infrastructures de transports comme les autoroutes ou les parkings par les usagers eux-mêmes pour en finir avec le racket institutionnalisé des grands groupes du BTP.
- 4 La création d'un droit opposable pour tout travailleur de pouvoir se loger dans des conditions décentes à moins de 20 km de son travail.
- 5 La fin des radars automatiques sur les routes.
- 6 L'application de la loi de réquisition des logements vacants.
- 7 La taxation des logements et des bureaux vacants pour lutter contre la spéculation immobilière.
- 8 La régulation et l'encadrement des loyers du parc privé en priorité dans les zones tendues.
- 9 Le renforcement et le développement des coopératives d'habitants.
- 10 Un grand plan européen de rénovation thermique des bâtiments pour réduire drastiquement les gaz à effet de serre.



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTILIBÉRALE**

SANTÉ ET ALIMENTATION

vivre en meilleure santé dans un environnement sain

12,6 millions de personnes meurent chaque année dans le monde à cause de la pollution. Notre santé est directement liée à la santé des écosystèmes. C'est pourquoi nous faisons de la protection de l'eau, de l'air, et des sols une priorité absolue. Une Assemblée naturelle, qui s'appuiera sur les avis d'un Comité du Vivant (voir rubrique Vie démocratique), s'assurera que les décisions politiques futures ne nuiront pas à la santé environnementale. Nous proposons par ailleurs les mesures suivantes:

- 1 Mise en place dans la Constitution d'un véritable « droit à un environnement sain » permettant à chaque individu de s'en prévaloir quand son environnement quotidien est dégradé.
- 2 Constitutionnalisation de l'eau comme bien commun et droit fondamental universel, garantissant son libre accès pour tous (remunicipalisation de l'eau sur le modèle de Paris...)
- 3 Reconnaissance par les autorités de la validité sanitaire des régimes végétariens et végétaliens.
- 4 Etiquetage de l'ensemble des produits alimentaires indiquant clairement leur valeur nutritionnelle, leur provenance (pour favoriser le local) et le coût social et environnemental de leur fabrication.
- 5 Mise en place d'un programme national d'alimentation donnant un droit d'accès aux plus démunis à une alimentation saine et de qualité.
- 6 Evolution de la sécurité sociale en « sécurité sociale et environnementale » remboursant mieux les soins pour tous et incitant l'ensemble des milieux de la santé à favoriser le préventif et les bonnes pratiques de santé (notamment l'alimentation biologique, moins carnée, moins sucrée, salée...).
- 7 Remboursement par la sécurité sociale d'un abonnement à un club sportif amateur. quels que soient leurs revenus.
- 8 Instauration d'une alternative végane obligatoire à tous les repas dans toutes les cantines des écoles, des administrations et des entreprises publiques et privées.



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTILIBÉRALE**

- 9 Investissements massifs dans les hôpitaux : doublement du nombre d'infirmières et d'aides-soignantes.
- 10 Sécurité sociale européenne et Couverture maladie universelle européenne garantissant dans l'ensemble de l'UE l'accès gratuit aux soins de santé pour tous les européens,
- 11 Extension de l'Aide Médicale d'Etat à l'ensemble de l'UE avec une Aide médicale européenne garantissant à toutes les personnes se trouvant sur le territoire de l'UE, étrangers irréguliers compris, de pouvoir accéder aux soins de santé.
- 12 Etendre la notion de "pollueur-payeur" à la consommation courante : taxer les produits polluants pour subventionner les produits non polluants

VIE DÉMOCRATIQUE

les institutions nationales et européennes au service de tous, humains comme non-humains

- 1 Réforme constitutionnelle pour mettre en place une Nouvelle République qui prenne en compte les droits du vivant.
- 2 Création du Comité du Vivant, collège de sages et d'experts constitué de scientifiques et d'intellectuels compétents chargés d'éclairer sur toutes les questions liées à l'environnement et aux droits des animaux. Le Comité du Vivant, qui étudierait les conséquences à long terme des politiques menées aujourd'hui, aurait pour mission d'aider les élus à prendre des décisions et d'informer la population.
- 3 Création de l'Assemblée naturelle, qui remplacera le Sénat et qui fonctionnera donc en lien avec l'Assemblée nationale. Cette Assemblée naturelle aura pour fonction de représenter les intérêts des animaux non humains, des végétaux, des fleuves et des mers, ainsi que les intérêts actuels et futurs des humains. Elle veillera au respect du vivant et devra s'exprimer en son nom. L'Assemblée naturelle sera composée à un tiers d'élus du peuple, à un tiers de hauts fonctionnaires spécialement formés à toutes les questions qui touchent le vivant, et à un tiers de représentants des ONG spécialistes du vivant. Ces derniers seront désignés par le Comité du Vivant. L'Assemblée naturelle aura le pouvoir d'initier des lois et de poser son veto à une loi décidée par l'Assemblée nationale, dans le cas où cette loi contrevient aux intérêts du vivant.



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTLIBÉRALE**

- 4 Renforcement du poids du Parlement européen sur celui du Conseil et de la Commission, avec notamment l'instauration des listes transnationales aux élections européennes et la primauté d'initiative du PE sur le conseil des ministres.
- 5 Transparence totale et limitation drastique du poids des lobbies au sein de l'ensemble des institutions européennes.
- 6 Fin de l'Europe forteresse et création d'une voie légale d'accès à l'Espace Schengen pour garantir la sécurité à l'ensemble des migrants et garantir le « zéro mort » aux frontières européennes, en particulier en mer Méditerranée.
- 7 Renforcement du droit d'asile, accélération des procédures et facilitation de son obtention pour faire de l'Europe un continent terre d'asile correspondant à sa vocation voulue par ses pères fondateurs.
- 8 Création d'un statut européen de « réfugié climatique ».
- 9 Création d'une Organisation Mondiale pour la Biodiversité (OMB). Celle-ci aura pour but de représenter les intérêts du vivant à l'échelle internationale et de définir des cadres qui devront être appliqués dans tous les pays signataires.
- 10 Création d'un gouvernement mondial: nouvelle instance ou ONU réformée, toutes les pistes seront envisagées.
- 11 Reconnaissance dans la constitution du droit des animaux non humains à être protégés.
- 12 Suppression du poste de président de la République Française.
- 13 Fin du scrutin majoritaire à deux tours. Instauration de nouveaux modes de scrutins, plus démocratiques, comme par exemple le système du jugement majoritaire.
- 14 Instauration de la proportionnelle pour garantir une réelle représentativité démocratique.
- 15 Possibilité de révocation des élus.
- 16 Mise en place d'instances de contrôle du travail des élus.
- 17 Mandat unique non renouvelable pour tous les mandats rémunérés.



**PARTI D'ÉCOLOGIE RADICALE,
ANTISPÉCISTE ET ANTLIBÉRALE**

- 18 Déprofessionnalisation de la politique : avant d'être élu il convient d'avoir un métier qui est mis entre parenthèses puis réintégré après le mandat. Sont exclus de cette règle les chômeurs. Mise en place d'un statut de l'élu.
- 19 Reconnaissance effective du vote blanc qui aura pouvoir d'annulation d'une élection.
- 20 Droit à mourir dans la dignité : légalisation de l'euthanasie.
- 21 Création d'un statut protecteur pour les lanceurs d'alerte.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

vers un monde non violent

- 1 Abandon progressif des frontières, remplacées par des zones administratives locales, régionales, nationales et internationales. Ces zones ne travailleront plus en concurrence, mais en coopération. Des traités et des constitutions en géreront le fonctionnement.
- 2 Désarmement nucléaire mondial et interdiction totale des armes nucléaires, avec signature immédiate par la France du Traité d'interdiction des armes nucléaires.
- 3 Limitation du commerce des armes pour les Etats et interdiction aux particuliers de posséder une arme à feu. Ouverture de négociations internationales pour un désarmement généralisé
- 4 Réforme du droit d'ingérence pour que celui-ci se limite à la possibilité de sauver des vies mais qu'il ne permette plus l'interférence dans les choix politiques d'un pays.
- 5 Fermeture de l'ensemble des paradis fiscaux.
- 6 Annulation de l'ensemble des dettes illégitimes des pays pauvres et promotion de la dette écologique des pays du Nord envers les pays du Sud.
- 7 Priorisation de l'ensemble des conventions et traités de protection des droits humains et de la nature sur les traités de libre échange, dans le cadre d'une nouvelle Organisation Mondiale de la Biodiversité aux compétences élargies.

Ces propositions ne sont pas exhaustives.
Elles seront a nées au sein de groupes de travail chargés de fournir un programme complet en vue des élections européennes. D'autres thématiques importantes pour le REV seront développées, telles que :

- Egalité Hommes Femmes - Justice, police et sécurité - Culture - Droits LGBT - Laïcité et Religions -Handicap - Numérique - Espace - etc.



Contact@rev-parti.fr

WWW.REVOLUTIONEKOLOGIQUEPOURLEVIVANT.FR